

DATE DE CONVOCATION: 4 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **onze octobre** à dix heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Madame MAZÉ Florence Madame COURTE Ghyslaine, Monsieur PORCHER Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Monsieur DURAND Francis pouvoir à Monsieur Laurent LIDOUREN, Monsieur BONNEAU Philippe pouvoir à Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur EVEN Xavier, Madame MOUSSY Corinne pouvoir à Madame LEVETEAU Nathalie

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

Ordre du jour :

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L.2122-22et L2122-23 du CGCT)
2. Cession d'un véhicule
3. Schéma Directeur d'Assainissement – délégation au SEASY de la conduite et la coordination de l'enquête publique
4. Subvention au Comité des Fêtes
5. Travaux granges
6. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose :

- de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
 - décision modificative n° 1 – charges de personnel

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°19/2025 : acquisition d'un véhicule de marque Dacia de type Sandero auprès du Garage du Rempart sis RN 20 à Etampes (Essonne) d'un montant de 17 895,63 € HT soit 21 367 € TTC € TTC

DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2510/021 - CESSION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Maire n° 19/2025 décidant d'acquérir un véhicule de marque Dacia de type Sandero auprès du Garage du Rempart sis RN 20 à Etampes (Essonne) d'un montant de 17 895,63 € HT.

Considérant l'offre de reprise du Garage du Rempart pour la somme de 8 500 € du véhicule de marque Dacia de type Sandero appartenant à la commune immatriculé FV-350-XC.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à vendre le véhicule de marque Dacia de type Sandero appartenant à la commune immatriculé FV-350-XC pour la somme de 8 500 € au Garage du Rempart
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes

DÉLIBÉRATION N° 2510/022 - SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – DÉLÉGATION AU SEASY POUR LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES

Vu le code de la Santé Publique,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R123-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10,

Vu la convention de Maîtrise d'Ouvrage délégée confiant au SEASY la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de son zonage des eaux usées et des eaux pluviales,

Considérant que la commune est compétente en matière d'Eaux Pluviales.

Considérant que la convention existante ne prévoit pas de confier au SEASY l'enquête publique au titre de la compétence Eaux Pluviales,

Considérant que pour permettre une meilleure coordination de l'enquête publique et la centralisation des résultats, il est opportun de mandater le SEASY pour la réaliser,

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DELEGUE au Président du SEASY la conduite et la coordination de l'enquête publique relative au SDA et aux zonages d'assainissement, et la centralisation des résultats de celle-ci, au titre de la compétence Eaux Pluviales de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 2510/023 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité des Fêtes de Garancières-en-Beauce.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° 2510/024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – CHARGES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante au budget principal au Chapitre 012 – Dépenses de personnel suite entre autre à l'augmentation du taux patronal de la CNRACL :

Section de Fonctionnement :

Dépense

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Article 6450 : Charges de Sécurité Sociales | + 2 000 € |
|---|-----------|

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** la décision modificative n° 1 suivante au budget principal :

Section de Fonctionnement :

Dépense

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Article 6450 : Charges de Sécurité Sociales | + 2 000 € |
|---|-----------|

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Travaux granges

Monsieur le Maire informe que les entreprises viennent visiter le futur chantier afin de pouvoir répondre à l'appel d'offres dont la remise des offres est le 21 octobre 2025.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

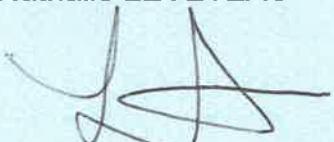
Aucun compte rendu effectué

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe :
 - De la signature de l'acte d'acquisition du terrain agricole le long des maisons du la rue du Tour prévue le 16 octobre
 - De la rencontre avec l'entreprise IBSON pour reprendre la maintenance des caméras de vidéo protection
- Madame LEVETEAU rappelle du spectacle de Mao la Magicienne le 18 octobre 2025
- Madame LEVETEAU informe que le repas des ainés aura lieu le 19 avril 2026 à la salle des Garances

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11h30.

Le secrétaire de séance
Nathalie LEVETEAU



Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

